

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un janvier à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABBOU François - ANGELI Laurette - BARD Magali - BENEFICE Patrick - BOISSON Christophe - BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline - COMBERNOUX Bernard - DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DUCHESNE Christian - ESPAZE Jean-Pierre - EVESQUE Christian - FESQUET Jérôme - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - MILAN Claude - PRADILLE Pierre - THION Jean-Claude - VALGALIER Régis - VIDAL Thomas - ZANCHI Jocelyne.

Absents : BURTET Jean-Luc (donne procuration à BOISSON Christophe) - GARMATH Michelle (donne procuration à BARD Magali) - LAGET Yvan - MONNOT Michel (donne procuration à VIDAL Thomas).

Objet : création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-5, L. 5711-1 et suivants, L.2121-29 et suivants ;

Vu sa délibération n°102 en date du 27/09/2017 portant définition de l'intérêt communautaire

Considérant que l'exercice pertinent des missions et activités liées au grand cycle de l'eau repose sur une gestion coordonnée par bassin versant, encouragée par les autorités administratives de référence (préfet coordonnateur de bassin, agence de l'eau...) ;

Considérant que, sur le bassin du Tarn-amont, les communautés de communes ont entrepris depuis plusieurs mois une démarche de concertation visant à la création d'un syndicat mixte dont chacune d'elles serait membre et auquel elles transfèreraient leurs compétences liées au grand cycle de l'eau (« gemapi » et « hors gemapi ») afin de garantir leur exercice de façon cohérente ;

Considérant la proposition de créer à compter du 1^{er} avril 2018 un syndicat mixte dédié à la gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant hydrographique du Tarn-amont avec les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Aubrac-Lot-Causses-Tarn, pour les communes de Laval-du-Tarn et Masegros-Causses-Gorges ;
- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, pour les communes de Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, Saint-Sauveur-Camprieu et Trèves ;
- Communauté de communes Gorges-Causses-Cévennes, pour ses 17 communes ;
- Communauté de communes Larzac et vallées, pour les communes de La Bastide-Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade, Lapanouse-de-Cernon, L'Hospitalet-du-Larzac, Nant, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Jean-du-Bruel et Viala-du-Pas-de-Jaux ;

- Communauté de communes Lévézou-Pareloup, pour les communes de Saint-Laurent-de-Lévézou et Saint-Léons ;
- Communauté de communes Millau-Grands causses, pour ses 15 communes ;
- Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons, pour les communes de Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Rome-de-Cernon et Tournemire ;

Après avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité ;

- **VALIDE** la création, à compter du 1^{er} avril 2018, du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont dont les statuts, définissant notamment ses compétences et son périmètre, sont ci-annexés ;
- **ACTE** le transfert des compétences de la communauté liées au grand cycle de l'eau à ce syndicat mixte à partir du 1^{er} avril 2018 ;
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Document annexé : statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-200034601-20180131-3-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018

Publication : 12/02/2018

